

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUEZ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Salle des Arcades, sous la présidence de Mr Jean-Paul BOUDET, Maire. La séance a été publique

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, Mme SEVIN, Mr HUGON, Mr COCHARD, Mme LINCKER - Mr VIVET – Mme JAULNEAU - Mr LEGRAND – Mme AVISSE – Mme DAIN – Mr DAMAS – Mme PIVRON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr LEGRAND pouvoir à Mr LEGRET – Mme PIVRON pouvoir à Mme SEVIN

Secrétaire de séance : Mr LEGRET.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 - TRAVAUX MAISON DE SANTE COMMUNALE – AVENANT N° 04 -LOT N° 02 – Terrassement VRD

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 04 proposé par l'entreprise FLECHARD de LA FERTE-BERNARD (72400) concernant le lot n° 02 – Terrassement – VRD – du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

Ajout d'une chambre de tirage en sortie de la maison de santé et d'un fourreau de liaison entre la chambre et le local poubelles, y compris la pénétration de le local.

Création d'une clôture mitoyenne composée de panneaux métalliques y compris lamelles occultantes, et soubassements en béton.

Cet avenant a une incidence financière de + 5,43 %. Le montant de l'avenant est de 5.330,00 € H.T. soit 6.396,00 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart financier
Marché initial	98 200,00 €	19 640,00 €	117 840,00 €	
Avenant n° 01	4 989,50 €	997,90 €	5 987,40 €	+ 5,08 %
Nouveau montant	103 189,50 €	20 637,90 €	123 827,40 €	
Avenant n° 02	12 717,82 €	2 543,56 €	15 261,38 €	+ 12,95 %
Nouveau montant	115 907,32 €	23 181,46 €	139 088,78 €	
Avenant n° 03	16 526,75 €	3 305,35 €	19 832,10 €	+ 16,83 %
Nouveau montant	132 434,07 €	26 486,81 €	158 920,88 €	
Avenant n° 04	5 330,00 €	1 066,00 €	6 396,00 €	+ 5,43 %
Nouveau montant	137 764,07 €	27 552,81 €	165 316,88 €	+ 40,29 %

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n° 04 de l'entreprise FLECHARD pour le lot n° 02

- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant de 5 330,00 € H.T. soit 6 396,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

2 - TRAVAUX MAISON DE SANTE - PHARMACIE – AVENANT N° 04 – LOT N° 04 – SARL CCB

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 04 proposé par l'entreprise SARL CCB de GREEZ-SUR-ROC 72320 - concernant le lot n° 04 – charpente bois couverture ardoises bardage - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE – PHARMACIE

Fourniture et pose d'un brise-vue en bois traité autoclave sur le muret séparant la maison située au 90 Rue du Général Leclerc et la cour du 92 Rue du Général Leclerc

Cet avenant a une incidence financière de + 0,44 %. Le montant de l'avenant est de 550,00 € H.T. soit 660,00 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	123 900,84 €	24 780,17 €	148 681,01 €	
Avenant n° 01	5 773,50 €	1 154,70 €	6 928,20 €	+ 4.66 %
Nouveau montant	129 674,34 €	25 934,87 €	155 609,21 €	
Avenant n° 02	5 396,63 €	1 079,33 €	6 475,96 €	+ 4,35 %
Nouveau montant	135 070,97 €	27 014,20 €	162 085,17 €	
Avenant n° 03	950,00 €	190,00 €	1 140,00 €	+ 0,77 %
Nouveau montant	136 020,97 €	27 204,20 €	163 225,17 €	
Avenant n° 04	550,00 €	110,00 €	660,00 €	+ 0,44 %
Nouveau montant	136 570,97 €	27 314,20 €	163 885,17 €	+ 10.22 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 04 de l'entreprise SARL CCB pour le lot n° 04
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 550,00 € soit 660,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

3 - TRAVAUX PHARMACIE – AVENANT N° 04 – LOT N° 09 – RIVL

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 04 proposé par l'entreprise RIVL de VILLERABLE (41100) concernant le lot n° 09 – Isolation plafond - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

Suite à une erreur de plans de la part de l'aménageur de l'exploitant de la pharmacie, il faut supprimer la cloison de séparation entre le robot et le meuble de rangement.

Cet avenant a une incidence financière de 0,93 %. Le montant de l'avenant est de 578,10 € H.T. soit 693,72 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	61 831,90 €	12 366,38 €	74 198,28 €	
Avenant n° 01	5 582,10 €	1 116,42 €	6 698,52 €	+ 9,03 %
Nouveau montant	67 414,00 €	13 482,80 €	80 896,80 €	
Avenant n° 02	4 433,20 €	886,64 €	5 319,84 €	+ 7,17 %

Nouveau montant	71 847,20 €	14 369,44 €	86 216,64 €	
Avenant n° 03	1 357,50 €	271,50 €	1 629,00 €	+ 2,20 %
Nouveau montant	73 204,70 €	14 640,94 €	87 845,64 €	
Avenant n° 04	578,10 €	115,62 €	693,72 €	+ 0,93 %
Nouveau montant	73 782,80 €	14 756,56 €	88 539,36 €	19,33 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 04 de l'entreprise sas R.I.V.L. pour le lot n° 09
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 578,10 € soit 693,72 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

4 - TRAVAUX MAISON DE SANTE – AVENANT N° 02 – LOT N° 06 – FENETRES FERMETURES ET STORES

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 02 proposé par l'entreprise FENETRES FERMETURES ET STORES de NOGENT-LE-ROTROU - 28400 - concernant le lot n° 06 – menuiserie aluminium - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE

Fourniture et pose de garde-corps sur l'embranchement et la rive de la dalle extérieure créée pour le dégagement de porte sur sas vitré.

Cet avenant a une incidence financière de + 1,50 %. Le montant de l'avenant est de 1 612,76 € H.T. soit 1 935,31 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	107 469,31 €	21 493,86 €	128 963,17 €	
Avenant n° 01	15 416,08 €	3 083,21 €	18 499,29 €	+ 14,34 %
Nouveau montant	122 885,39 €	24 577,07 €	147 462,46 €	
Avenant n° 02	1 612,76 €	322,55 €	1 935,31 €	+ 1,50 %
Nouveau montant	124 498,15 €	24 899,62 €	149 397,77 €	+ 15,84 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 02 de l'entreprise FENETRES FERMETURES ET STORES pour le lot n° 06
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 1 612,76 € soit 1 935,31 € T.T.C.
- Autorise la modification du taux de l'écart financier de l'avenant n° 01 qui est de 14,34 % et non 14,47 % (erreur matérielle)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

5 - TRAVAUX MAISON DE SANTE – AVENANT N° 03 – LOT N° 06 – FENETRES FERMETURES ET STORES

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 03 proposé par l'entreprise FENETRES FERMETURES ET STORES de NOGENT-LE-ROTROU - 28400 - concernant le lot n° 06 – menuiserie aluminium - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE

Fourniture et pose d'adhésif décoratif blanc sur les vitres pour assurer une discrétion dans les locaux professionnels (plus value) + 2 568,24 € H.T., en remplacement des stores intérieurs (moins value) – 952,34 € H.T.

Pose d'une barre anti panique sur la porte d'issue de secours.

PHARMACIE

Fourniture et pose d'adhésif décoratif blanc sur les vitres pour assurer une discrétion dans les locaux.

Cet avenant a une incidence financière de + 3,08 %. Le montant de l'avenant est de 3 314,77 € H.T. soit 3 903,42 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	107 469,31 €	21 493,86 €	128 963,17 €	
Avenant n° 01	15 416,08 €	3 083,21 €	18 499,29 €	+ 14,34 %
Nouveau montant	122 885,39 €	24 577,07 €	147 462,46 €	
Avenant n° 02	1 612,76 €	322,55 €	1 935,31 €	+ 1,50 %
Nouveau montant	124 498,15 €	24 899,62 €	149 397,77 €	
Avenant n° 03	3 314,77 €	588,65 €	3 903,42 €	+ 3,08 %
Nouveau montant	127 812,92 €	25 488,27 €	153 301,19 €	+ 18,92 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 03 de l'entreprise FENETRES FERMETURES ET STORES pour le lot n° 06
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 3 314,77 € soit 3 903,42 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

6 - TRAVAUX PHARMACIE – AVENANT N° 1 – LOT N° 10 – QUALI-PROFIL

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 01 proposé par l'entreprise QUALI-PROFIL de SAINT GERMAIN DU CORBEIS – 61000 - concernant le lot n° 10 – plafond suspendu - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

Suite à une erreur de plans de la part de l'aménageur de l'exploitant de la pharmacie et la suppression d'une cloison, il faut refaire une partie du plafond démontable déjà installé.

Cet avenant a une incidence financière de + 1,89 %. Le montant de l'avenant est de 463,97 € H.T. soit 556,76 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	24 510,98 €	4 902,20 €	29 413,18 €	
Avenant n° 01	463,97 €	92,79 €	556,76 €	+ 1,89 %
Nouveau montant	24 974,95 €	4 994,99 €	29 969,94 €	

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 01 de l'entreprise QUALI-PROFIL pour le lot n° 10
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 463,97 € soit 556,76 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

7 - TRAVAUX MAISON DE SANTE - AVENANT N° 02 – LOT N° 11 – LEDOUX CARRELAGE

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 02 proposé par l'entreprise EURL LEDOUX CARRELAGE – MIGNIERES 28630 - concernant le lot n° 11 – carrelage chape faïence - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

PHARMACIE

Fourniture et pose du seuil d'entrée en pierre massive de la pharmacie

Cet avenant a une incidence financière de + 2,00 %. Le montant de l'avenant est de 650,00 € H.T. soit 780,00 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	32 428,83 €	6 485,77 €	38 914,59 €	
Avenant n° 01 Régul TVA	- 2 943,00 €	- 588,60 € - 0,01 €	- 3 531,60 €	- 9,08 %
Nouveau montant	29 485,83 €	5 897,16 €	35 382,99 €	
Avenant n° 02	650,00 €	130,00 €	780,00 €	+ 2,00 €
Nouveau montant	30 135,83 €	6 027,16 €	36 162,99 €	- 7,08 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 02 de l'entreprise EURL LEDOUX CARRELAGE pour le lot n° 11
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 650,00 € soit – 780,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

8 - TRAVAUX PHARMACIE – AVENANT N° 2 – LOT N° 14 – DECO'STORES

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 02 proposé par l'entreprise Pascal BECHE DECO'STORES 28 de SENONCHES – 28250 - concernant le lot n° 14 – Peinture revêtements de sols et muraux - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE

Création d'un sas vitré avec palier de dégagement pour la porte ouverture vers l'extérieur. Fourniture et mise en place de carrelage antidérapant sur le palier extérieur et sur l'escalier comprenant les marches et contre-marches et dalles podotactiles.

PHARMACIE

Réalisation d'une peinture bi-composant sur escalier et palier d'issue de secours pour dissimuler le béton.

Cet avenant a une incidence financière de + 3,52 %. Le montant de l'avenant est de 1 800,00 € H.T. soit 2 160,00 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	51 066,60 €	10 213,32 €	61 279,92 €	
Avenant n° 01	3 439,50 €	687,90 €	4 127,40 €	+ 6,74 %
Nouveau montant	54 506,10 €	10 901,22 €	65 407,32 €	
Avenant n° 02	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €	+ 3,52 %
Nouveau montant	56 306,10 €	11 261,22 €	67 567,32 €	+ 10,26 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 02 de l'entreprise Pascal BECHE DECO'STORES 28 pour le lot n° 14
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 1 800,00 € soit 2 160,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

9 - TRAVAUX MAISON DE SANTE – AVENANT N° 3 – LOT N° 12 – DESSAIGNE

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 03 proposé par l'entreprise DESSAIGNE de LE HORPS - 53640 - concernant le lot n° 12 – Chauffage ventilation plomberie - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE

Transformation d'une salle d'attente par une salle de pause – retrait d'une cuisinette (moins-value)

Fourniture et pose d'une cuisine aménagée comprenant un évier, une robinetterie, une plaque à induction, une hotte aspirante, deux réfrigérateurs (plus-value)

Cet avenant a une incidence financière de %. Le montant de l'avenant est de 1 283,92 € H.T. soit 1 540,70 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	96 192,20 €	19 238,44 €	115 430,64 €	
Avenant n° 01	1 279,02 €	255,80 €	1 534,82 €	+ 1,33 %
Nouveau montant	97 471,22 €	19 494,24 €	116 965,46 €	
Avenant n° 02	4 626,95 €	925,39 €	5 552,34 €	+ 4,81 %
Nouveau montant	102 098,17 €	20 419,63 €	122 517,80 €	
Avenant n° 03	1 283,92 €	256,78 €	1 540,70 €	+ 1,33 %
Nouveau montant	103 382,09 €	20 676,41 €	124 058,50 €	7,47 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 03 de l'entreprise DESSAIGNE pour le lot n° 12
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de 1 283,92 € soit 1 540,70 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

10 - TRAVAUX MAISON DE SANTE - AVENANT N° 03 – LOT N° 08 – MENUISERIE MANIERE

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 03 proposé par l'entreprise MENUISERIE MANIERE – 72400 CHERRE-AU - concernant le lot n° 08 – menuiserie bois - du marché de travaux « réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie et la création d'une maison de santé » dont les travaux sont les suivants :

MAISON DE SANTE

Suppression des volets battants (moins-value) -5 463,00 €

Fourniture et pose de stratifié sur 3 portes locaux communs, fourniture et pose de portes étiquettes sur portes (plus-value) + 1 657,00 €

Cet avenant a une incidence financière de – 9,18 %. Le montant de l'avenant est de – 3 806,00 € H.T. soit 4 567,20 € T.T.C.

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart Financier
Montant initial	41 464,75 €	8 292,95 €	49 757,70 €	
Avenant n° 01	2 653,00 €	530,60 €	3 183,60 €	+ 6,40 %
Nouveau montant	44 117,75 €	8 823,55 €	52 941,30 €	
Avenant n° 02	- 125,00 €	- 25,00 €	- 150,00 €	- 0,30 %
Nouveau montant	43 992,75 €	8 798,55 €	52 791,30 €	
Avenant n° 03	- 3 806,00 €	- 761,20 €	- 4 567,20 €	- 9,18 %
Nouveau montant	40 186,75 €	8 037,35 €	48 224,10 €	- 3,08 %

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n° 03 de l'entreprise MENUISERIE MANIERE pour le lot n° 08
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant H.T. de – 3 806,00 € soit – 4 567,20 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

11 - GITE L'ETAPE PERCHERONNE – REMBOURSEMENT ACOMPTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des personnes qui avaient loué le gîte « L'Etape Percheronne » et versé un acompte, demandent l'annulation de la réservation, en raison de l'épidémie de coronavirus, et le remboursement de l'acompte.

Monsieur le Maire propose, exceptionnellement, au vu de l'épidémie de coronavirus, d'annuler les réservations et de rembourser les acomptes versés, à condition que les intéressés fournissent tous les documents nécessaires.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le remboursement des acomptes versés aux personnes suivantes, sous réserve qu'elles fournissent les documents demandés :

<u>NOM Prénom</u>	<u>Date de réservation en 2020</u>	<u>Montant à rembourser</u>
LECOMTE Pascal	29 août 2020	201,00 €
JEAN Christophe	12 septembre 2020	201,00 €
CHARY Franck	17 octobre 2020	201,00 €
TOTAL		603,00 €

12 - TARIFS ENCARTS JOURNAL LOCAL 2021

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des encarts publicitaires pour le journal local « Le Trait D'Union » pour l'année 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires. Le prix de l'encart publicitaire (6cm x 3,2 cm) est fixé à 21,50 €.

<u>ENCARTS</u>	<u>PRIX</u>
De 1 à 5	21,50 €/encart
06	96,75 €
08	120,40 €
10	139,75 €
12	154,80 €
18	212,85 €
24	258,00 €

13 - TARIFS 2021 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants

<u>CATEGORIE</u>	<u>PRIX T.T.C.</u>
1 TENTE 1 PERSONNE (emplacement + véhicule et douche comprise)	5,90 €
1 TENTE 2 PERSONNES forfait	8,20 €

(emplacement + véhicule et douches comprises)	
1 CARAVANE 1 – 2 PERSONNES (emplacement + véhicule et douches comprises)	10,60 €
1 CAMPING CAR 1 – 2 PERSONNES (emplacement + véhicule et douches comprises)	10,90 €
1 CARAVANE 3 - 4 PERSONNES forfait 1 CAMPING CAR 3 – 4 PERSONNES forfait (emplacement + véhicule et douches comprises)	15,00 €
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (avec douche) (au-delà de la 4 ^e personne caravane et camping car) (au-delà de la 2 ^e personne tente)	3,70 €
ELECTRICITE 10 AMPERES	4,40 €
LAVE LINGE (par lessive)	3,80 €
VISITEUR	1,80 €
CHIEN – CHAT	1,20 €
GARAGE MORT 1^{ère} caravane 2^e caravane	1,35 € 0,75 €

MOBIL HOME (maximum de 6 personnes)

<u>PERIODE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Week-end (2 jours samedi dimanche)	125,00 €
Acompte à la réservation	37,50 €
Week-end prolongé (3 jours vendredi ou lundi + week-end Ou 03 jours continus)	160,00 €
Acompte à la réservation	48,00 €
Semaine basse (avril mai juin septembre octobre)	240,00 €
Acompte à la réservation	72,00 €
Semaine haute (juillet août)	310,00 €
Acompte à la réservation	93,00 €
Nuitée (17 h à 11 h 30)	61,00 €
Acompte à la réservation	18,30 €

<u>CAUTIONS</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Caution (à la remise des clés)	250,00 €
Caution pour frais de ménage	60,00 €

LOCATION EMPLACEMENT POUR MOBIL HOME

<u>CATEGORIE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Location annuelle emplacement pour mobil home	1 300,00 €
Forfait installation – raccordement	226,00 €

14 - MODIFICATION CONTRAT ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe que les horaires des circuits de transport scolaire effectués par le car communal ont dû être modifiés. Cela implique d'augmenter le temps de travail du chauffeur.

A compter du 1^{er} octobre 2020 la durée hebdomadaire passera à 10 heures au lieu de 09 h 30.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification de la durée hebdomadaire de travail du chauffeur de car communal, qui passe à compter du 1^{er} octobre 2020 à 10 heures.

15 - LOCATION LOCAL KINESITHERAPEUTE – MAISON DE SANTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location de Monsieur Vincent MERCIER, kinésithérapeute, pour un local para médical dans la maison de santé.

Il propose de lui louer le local prévu pour l'installation d'un kinésithérapeute d'une superficie de 69 m2 au prix mensuel de 350,00 € T.T.C..

Monsieur MERCIER pourra entrer dans les locaux à compter du 15 novembre 2020.

Le contrat de location aura une durée de 6 années, et sera reconductible tacitement. Il débutera le 15 novembre 2020 pour se terminer le 14 novembre 2026.

Pour Monsieur Vincent MERCIER, il s'agit d'une première installation. Monsieur le Maire propose de lui accorder six mois de loyers gratuits.

Monsieur MERCIER commencera à payer ses loyers à compter du 15 mai 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal

Accepte de louer le local kinésithérapeute à la maison de santé communale à Monsieur Vincent MERCIER à compter du 15 novembre 2020

Accepte d'offrir 6 mois de loyers gratuits du 15 novembre 2020 au 14 mai 2021.

16 - LOCATIONS LOCAUX MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire propose pour les locations des locaux de la maison de santé d'offrir des loyers gratuits aux professionnels de santé qui s'installeront.

Il faut distinguer deux catégories

- 1 - Les professionnels qui s'installent pour la première fois
- 2 - Les professionnels qui exercent déjà sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir

6 mois de loyers pour les premières installations

- 2 mois pour les professionnels déjà installés sur la commune.

Madame DAIN, infirmière, n'a pas souhaité prendre part au débat, et n'a pas participé au vote.

17 - LOCATION LOCAUX PHARMACIE – 92 Rue du Général Leclerc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locaux de la pharmacie au 92 Rue du Général Leclerc seront loués à Madame Anne-Françoise CHAMPION GAUDIOT à compter du 1^{er} novembre 2020, les conditions suspensives prévues dans le bail, signé le 05 octobre 2019, ayant été levées. Aucune modification n'a été apportée à ce bail.

Le bail commercial commencera à courir à compter du 1^{er} novembre 2020, pour une durée de 9 années. Le loyer annuel sera 14.400,00 € H.T. auquel se rajoute la TVA au taux légal en vigueur. Le loyer sera à payer d'avance mensuellement, le 05 de chaque mois auprès de la Trésorerie de CHATEAUDUN. Un dépôt de garantie sera versé par le locataire, il sera équivalent à un mois de loyer soit 1200,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de louer les locaux de la pharmacie à Madame Anne-Françoise CHAMPION GAUDIOT à compter du 1^{er} novembre 2020.

18 - TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur la voirie communale et en particulier sur les chemins de LA DUQUAISE, LES MARDELLES (tranche ferme), et Rue du CHEMIN VERT qui est en tranche optionnelle.

Il présente le devis de l'entreprise PIGEON TP de NOGENT-LE-ROU (28400), la seule entreprise ayant déposé une offre suite à la mise en concurrence.

Le montant total de 39.244,75 € H.T. soit 47 093.70 € T.T.C. dont le détail est le suivant :

<u>CHEMINS</u>	<u>H.T.</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>T.T.C.</u>
<u>TRANCHE FERME</u>			
LA DUQUAISE	21.599 ,67 €	4.319,93 €	25.919,60 €
LES MARDELLES	10.064,05 €	2.012,81 €	12.076,86 €
TOTAL TRANCHE FERME	31.663,72 €	6.332,74 €	37.996,46 €
<u>TRANCHE OPTIONNELLE</u>			
RUE DU CHEMIN VERT	7.581,03 €	1.516,21 €	9.097,24 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	7.581,03 €	1.516,21 €	9.097,24 €
TOTAL	39.244,75 €	7.848,95 €	47.093,70 €

A l'unanimité,

- le conseil municipal accepte la réalisation des travaux sur la voirie communale, et en particulier sur les chemins de LA DUQUAISE, LES MARDELLES et Rue du CHEMIN VERT
- accepte la proposition de l'entreprise PIGEON TP pour un montant total de 39.244,75 € H.T. soit 47.093,70 € T.T.C..
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

19 – DECISION MODIFICATIVE N° 06 – COMMUNE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 06 apportée au budget de la commune, jointe en annexe.

20 – DECISION MODIFICATIVE N° 04 – MAISON DE SANTE COMMUNALE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 04 apportée au budget de la Maison de Santé Communale, jointe en annexe.

21 – DECISION MODIFICATIVE N° 02 – CAMPING MUNICIPAL

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 02 apportée au budget du camping municipal, jointe en annexe.

22 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur VIVET présente les travaux qui seront à réaliser dans le logement communale situé 41 Rue Jean Moulin.

Monsieur COCHARD communique le résultat des élections du syndicat AQUAPERCHE, Monsieur Emile LESIOURD a été élu président.

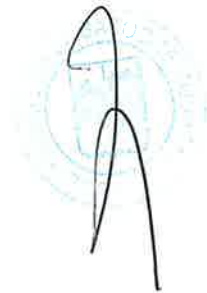
Monsieur LEGRET informe que l'élection du président du PNRP aura lieu le 03 octobre prochain.

Il donne les résultats des analyses de l'eau potable qui sont conformes.

Le nouveau contrat du SMAR a été signé le 22 septembre aux AUTELS-VILLEVILLON.

Monsieur Patrick MARTIN a été élu président du SMAR.

Le Maire, Jean-Paul BOUDET



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUIET
DECISION MODIFICATIVE N° 6

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°6 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°6 Montant
<u>CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</u> Art. 6232 Fêtes et cérémonies (pour équilibrer de DM)	22 000,00	-			
<u>CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</u> Art. 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (remb aocomptes gite suite annulations réservations + remboursement réparation porte mini pelle loxam)	2 870,00	760,00			
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 6 SECTION DE FONCTIONNEMENT		-	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 6 SECTION DE FONCTIONNEMENT		-

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°6 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°6 Montant
<u>CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES</u> Art. 165 Dépôts et cautionnements reçus (Caution loyer Mme THOMAS)	210,00	340,00	<u>CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES</u> Art. 165 Dépôts et cautionnements reçus (Caution logement 43 rue Jean Moulin)	210,00	
<u>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u> Art. 2111 (Prog. 21469) Achat terrains					
<u>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</u> Art. 2315 - Prog. 21512 Travaux aménagements divers (pour équilibrer la DM)	112 006,00				
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 6 SECTION D'INVESTISSEMENT		-	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 6 SECTION D'INVESTISSEMENT		-

MAISON DE SANTE COMMUNALE
DECISION MODIFICATIVE N° 4

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°4 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°4 Montant
<u>Chapitre 23 Immobilisations en cours</u> Art. 2313 Constructions (Dans le marché l'entreprise BECHE et l'entreprise DESSAIGNE souhaitaient une avance mais ils n'ont pas fourni de garantie à première demande pour obtenir le versement. Les avances n'ont pas été versées; Elles sont prévues à l'article 238	917 885,26	7 365,00	<u>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</u> Art. 1641 Emprunt (dont 200 000 € emprunt souscrit en 2019 auprès du crédit Agricole)	259 030,00	7 365,00
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 365,00	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 4 RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 365,00

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le

Le Maire : Jean-Paul BOUDET

Jean-Paul BOUDET

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUEZ
CAMPING MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°2 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°2 Montant
<u>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	12 581,00				
<u>Dont</u> : * Mobil'home	11 000,00				
* Salon de jardin	1 581,00	2,00			
<u>CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	-				
Art. 275 Dépôts et cautionnements versés (consigne bouteille de gaz pour le 2ème mobil'home)	-	2,00			
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 2 RECETTES D'INVESTISSEMENT		-

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le

Le Maire : Jean-Paul BOUDET

Jean-Paul BOUDET